

MedOndes

LA REVUE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

52

La Journée mondiale de l'environnement et la mer Méditerranée

La Méditerranée :

Une goutte d'eau (vitale) dans les océans

Les grands pollueurs

Une initiative mondiale pour les mers régionales

GIZC : vers un protocole régional

Biodiversité dans les médias méditerranéens

2

Dans ce numéro

Plan d'action pour la Méditerranée Le nouveau Coordonnateur du PAM : Paul Mifsud (Malte)	3
Journée mondiale de l'environnement Avis de recherche ! Mers et océans morts ou vivants ?	4
Journée mondiale de l'environnement Cinquante données essentielles concernant les mers et les océans	5
JME La Méditerranée : une goutte d'eau (vitale) dans les océans	8
JME Les grands pollueurs: industrie, centres urbains et agriculture	10
JME La pollution de la Méditerranée: plus de 250 kilos d'ordures par personne par an	12
JME Méditerranée : 1/3 du transport maritime mondial de marchandises et 1/4 du transport de pétrole	14
Programme pour les mers régionales Une initiative mondiale pour les mers régionales	15
Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et les médias La biodiversité, en bonne place parmi les centres d'intérêt des journalistes méditerranéens	17
Gestion côtière Vers un protocole régional sur la gestion intégrée du littoral	18
Cinéma et Environnement Le Festival Eco-Cinéma : « Summer Lightning » remporte le prix PAM	19

MedOndes

LA REVUE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

numéro:52

Rédacteur en chef : Baher Kamal, baher@unepmap.gr

Coordination : Natasha Vergiris

Création artistique : Marmatakis/Papanagiotou, apapana@panafonet.gr

Photo de couverture : A. Demetropoulos

Photographie : A. Demetropoulos, G. Rossidis

Impression: Kontorousis Bros., info@kontorousis.gr

ISSN 1105-4034

MedOndes est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, arabe et français. La revue se propose d'être une source d'information informelle qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les articles, l'exception des photos, peuvent être reproduits sans autorisation et seulement des fins non commerciales. Il est cependant demandé de mentionner toutes les références. L'éditeur serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de la publication utilisant les informations, articles et interviews du MedOndes.

La désignation des entités géographiques et la présentation du matériel n'impliquent en aucun cas l'expression d'opinions de l'éditeur concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une zone, de ses autorités, frontières ou limites.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



Le nouveau Coordonnateur du PAM : Paul Mifsud (Malte)



M. Mifsud qui a pris ses fonctions le 11 mai à Athènes, a été nommé par le Secrétaire Général de l'ONU au poste de Coordonnateur du Secrétariat de la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, signée en 1975 par 16 pays et la Communauté européenne.

A présent, 21 pays et l'Union européenne sont Parties contractantes à la Convention.

Avant de prendre ses fonctions de Coordonnateur du PAM, M. Mifsud était Secrétaire permanent au Ministère maltais des ressources et des infrastructures.

Au cours de ses 36 années de carrière dans la fonction publique, M. Mifsud a occupé plusieurs postes de haut responsable, à savoir Directeur de l'information (1982–1988), Directeur d'aéroport (1988–1991), Directeur exécutif du Centre de conférence méditerranéen (1991–1996), Directeur général des Cours de justice (1996–1998) puis Secrétaire permanent à partir de 1998, d'abord au Ministère des travaux publics et de la construction, ensuite au Ministère de l'environnement et dernièrement au Ministère des ressources et des infrastructures.

En 1997, il a été Chef du service de presse attaché à la Réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères.

Au Ministère maltais de l'environnement, M. Mifsud a pris une part active aux travaux relevant du Plan d'action pour la Méditerranée et a en outre été chargé de l'organisation de la XIème Conférence des Parties contractantes, tenue à Malte en 1999.

Entre 1999 et 2001 il a aidé le Ministre maltais de l'environnement de l'époque à organiser, en sa qualité de Président du Bureau des Parties contractantes, les travaux dudit Bureau.

A partir de 1999, il a représenté Malte aux réunions des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée et a siégé à la Commission méditerranéenne du développement durable.

Il a de plus participé aux sessions du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial sur l'environnement tenues au Kenya en 2001 et 2003. Plus récemment, il a organisé la Conférence de plénipotentiaires pour la signature du nouveau Protocole relatif aux situations critiques en cas de pollution par les navires (Malte, janvier 2003).

Dans le cadre du processus d'adhésion de Malte à l'Union européenne, M. Mifsud a été responsable de l'exercice d'examen de l'acquis environnemental de l'UE avant d'être chargé de tous les préparatifs techniques pendant les phases de négociations de ce chapitre, le plus délicat après celui de l'agriculture.

Il a également participé à nombreuses réunions informelles des ministres de l'environnement des pays de l'Union Européenne et des pays candidats à l'adhésion, à Bruxelles, et a représenté le Ministère de l'environnement devant le Groupe d'examen de la politique environnementale de la Direction générale de l'environnement.

Il a négocié l'adhésion de Malte à l'Agence européenne pour l'environnement et a par la suite été le premier représentant de Malte au Conseil d'administration de l'Agence.

M. Mifsud a aussi participé à un certain nombre de réunions et de séminaires euro-méditerranéens sur les questions environnementales. En mai 2002, il a présidé la réunion technique organisée à Malte en prévision de la deuxième Réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (Athènes, août 2002).

De 1990 à 1994, M. Mifsud a étudié la diplomatie et les sciences politiques à l'Université de Malte.

Il est marié à Victoria bee Brincat ; ils ont deux garçons, Stanley et Patrick.

Avis de recherche ! Mers et océans morts ou vivants ?

La Journée mondiale de l'environnement (JME), célébrée chaque année le 5 juin, est l'un des principaux moyens dont dispose l'ONU pour sensibiliser à l'environnement et promouvoir l'intérêt et l'action politique à l'échelon mondial.

Le thème retenu pour la Journée mondiale de l'environnement 2004 est Avis de Recherche ! Mers et Océans Morts ou Vivants ? (www.unep.org/wed/2004).

Les principales manifestations au titre de la JME 2004 se tiendront à Barcelone, en étroite collaboration avec le Forum universel des cultures.

L'objectif est de faire ressortir la dimension humaine des problèmes environnementaux, de donner aux individus les moyens de devenir des acteurs du développement durable et équitable, de faire mieux comprendre que les communautés ont un rôle clef à jouer dans le changement des comportements en matière d'environnement et de susciter des partenariats qui assurent à tous les pays et à tous les peuples un avenir plus sûr et plus prospère.

La JME peut être célébrée de diverses façons, notamment des marches, des défilés à vélo, des concerts verts, des concours de rédaction et de dessin dans les écoles, des plantations d'arbres, des campagnes de recyclage et de nettoyage.

Célébrée chaque année le 5 juin ou autour de cette date dans le monde, cette manifestation coïncide cette année avec le déroulement du Forum universel des cultures, étalé sur près de 5 mois et donnant lieu à la présentation d'une profusion d'idées ambitieuses et novatrices en matière d'environnement, de technologie et d'infrastructures.

Les visiteurs venus à Barcelone ne manqueront pas de voir l'énorme centrale solaire s'étendant sur quelques 10.500 m² au cœur même du Forum. Sa capacité de production de 1,3 MW d'électricité verte et propre suffit à satisfaire les besoins d'une localité de 1000 habitants.

Entre autres innovations on pourra découvrir le système pneumatique de collecte des déchets, qui permettra d'acheminer à partir de plusieurs points de ramassage les déchets générés par le Forum et la JME jusqu'à un centre de traitement et de recyclage par l'intermédiaire d'un réseau souterrain traversant la ville.



Cinquante données essentielles concernant les mers et les océans

1. Les océans couvrent 70 % de la Terre.
2. Plus de 90 % de la biomasse vivante de la planète se trouvent dans les océans.
3. Les activités terrestres sont à l'origine de 80 % de l'ensemble de la pollution des mers et des océans.
4. Quarante pour cent de la population de la planète vivent sur une bande du littoral de 60 km de largeur.
5. Les trois-quarts des mégapoles de la planète sont situées sur le littoral.
6. D'ici à 2010, 80 % des habitants de la Terre vivront sur une bande du littoral de 100 km de largeur.
7. Les décès et les maladies causés par la pollution des eaux côtières coûtent 12,8 milliards de dollars par an à l'économie mondiale. Pour la seule hépatite provoquée par des fruits de mer contaminés l'incidence économique s'élève chaque année à 7,2 milliards de dollars.
8. Chaque année les déchets en plastique provoquent la mort de 1 million d'oiseaux et de 100.000 mammifères marins et d'un nombre incalculable de poissons.
9. Les créatures marines victimes du plastique se décomposent contrairement à ce produit qui demeure dans l'écosystème et ne cesse de faire de nouvelles victimes.
10. Les proliférations d'algues dangereuses, dont l'excès de nutriments – principalement l'azote provenant des engrais agricoles – est à l'origine, ont créé près de 150 zones côtières « stériles » dans le monde entier en raison de leur désoxygénation, zones qui s'étendent sur des superficies allant de 1 à 70.000 km².
11. Les eaux de ruissellement urbaines, les effluents des usines et les rejets des citernes des navires représentent chaque année le déversement de 21 millions de barils de pétrole dans les océans.
12. Au cours de la dernière décennie, 600.000 barils d'hydrocarbures en moyenne ont été accidentellement déversés par les navires dans la mer, ce qui équivaut à 12 catastrophes de l'ampleur de celle qu'a occasionnée le naufrage du pétrolier Prestige en 2002.
13. Les pétroliers transportent 60 % (soit environ 2000 millions de tonnes) des hydrocarbures consommés dans le monde.
14. Plus de 90 % des marchandises échangées entre pays sont transportées par mer.
15. Chaque année, 10 milliards de tonnes d'eau de ballast sont déplacées autour de la planète et déversées dans des eaux étrangères.

16. Les eaux de ballast contiennent souvent des espèces telles que la moule zébrée ou le cténaire qui peuvent coloniser leur nouvel environnement au dépens des espèces indigènes et des économies locales.
17. La pollution, les espèces exotiques et la modification des habitats côtiers menacent de plus en plus d'importants écosystèmes marins tels que les mangroves, les prairies sous-marines et les récifs coralliens.
18. Les récifs coralliens tropicaux bordent le littoral de 109 pays dont la majorité appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés du monde. La dégradation des récifs coralliens de 93 pays est grave.
19. Bien que les récifs coralliens recouvrent moins de 0,5 % des fonds marins, on estime que plus de 90 % des espèces marines en dépendent, directement ou indirectement.
20. Les récifs coralliens de la planète sont peuplés d'environ 4000 espèces de poissons, ce qui représente approximativement le quart de toutes les espèces de poissons d'eau de mer.
21. Le Grand récif-barrière, qui s'étend sur 2000 km, est la plus grande structure vivante de la Terre que l'on aperçoit de la Lune.
22. Les récifs protègent les populations humaines vivant sur le littoral des dommages occasionnés par les vagues et les tempêtes en agissant comme des tampons entre les océans et les communautés du littoral.
23. Près de 60 % des derniers récifs de la planète risquent fort de disparaître au cours des trois prochaines décennies.
24. Les principales causes de la dégradation des récifs coralliens sont l'exploitation du littoral, la sédimentation, des méthodes de pêches destructrices, la pollution, le tourisme et le réchauffement planétaire.
25. L'évolution du climat menace de détruire la majorité des récifs coralliens de la Terre et de ravager, par voie de conséquence, les fragiles économies des petits Etats insulaires en développement.
26. Au cours du dernier siècle, le niveau des mers s'est élevé en moyenne de 10 à 25 cm. Si toutes les glaces de la planète fondaient, le niveau des océans s'élèverait de 66 m.
27. Soixante pour cent et 35 %, respectivement, de la ligne du rivage du Pacifique et de l'Atlantique régressent d'un mètre par an.
28. Le blanchissement des coraux représente une grave menace pour la santé des récifs coralliens. En 1998, 75 % des récifs de la planète étaient touchés par ce phénomène. Seize pour cent en sont morts.
29. Le Plan d'application adopté par le Sommet mondial pour le développement durable demande qu'il soit procédé à une évaluation du milieu marin, en 2004 au plus tard, et qu'un réseau mondial de zones marines protégées soit mis en place d'ici à 2012.
30. Moins d'un demi pour cent des habitats marins sont protégés contre 11,5 % en ce qui concerne les terres émergées.
31. La Haute mer – zone océanique située au-delà de la juridiction nationale – couvre près de 50 % de la Terre. Il s'agit de la zone la moins protégée au monde.
32. Bien qu'il existe des traités protégeant les espèces océaniques telles que les baleines ainsi que quelques accords en matière de pêche, il n'y a pas de zones protégées en haute mer.
33. Des études montrent que lorsque l'on protège les habitats marins revêtant une grande importance – tels que les récifs coralliens baignant dans des eaux tièdes et froides, les prairies sous-marines et les mangroves – l'on peut accroître considérablement le volume des prises et la taille des poissons, ce dont profite la pêche artisanale et commerciale.
34. Quatre-vingt-dix pour cent des pêcheurs de la planète, hommes et femmes confondus, s'adonnent à une pêche à petite échelle dont les prises représentent un peu plus de la moitié des poissons pêchés dans le monde.

35. Quatre-vingt-quinze pour cent des poissons pêchés dans le monde (80 millions de tonnes) le sont à proximité du littoral.
36. Pour plus de 3,5 milliards de personnes, l'océan représente la première source d'aliments. En 20 ans, ce nombre pourrait doubler et atteindre les 7 milliards d'individus.
37. Les moyens d'existence des communautés pratiquant une pêche artisanale, dont les prises représentent la moitié des poissons pêchés dans le monde, sont de plus en plus menacés par les flottes illégales, non réglementées ou subventionnées.
38. Plus de 70 % des zones de pêche du monde sont actuellement exploitées à la limite de leur possibilité de reconstitution, voire au-delà.
39. Les stocks des grands poissons présentant un intérêt commercial tels que le thon, la morue, l'espadon et le marlin, ont diminué de 90 % au cours du dernier siècle.
40. Lors de la Conférence mondiale pour le développement durable, les gouvernements ont décidé d'entreprendre, d'urgence et dans la mesure du possible d'ici à 2015, de préserver les stocks de poissons et de ramener les stocks surexploités à des niveaux permettant d'obtenir durablement des rendements maximums.
41. Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable demande que l'on renonce aux méthodes de pêche destructrices et aux subventions qui favorisent la pêche illégale, non enregistrée et non réglementée.
42. Les subventions publiques – que l'on estime de l'ordre de 15 à 20 milliards de dollars par an – représentent près de 20 % des recettes de l'industrie de la pêche dans le monde entier, favorisent le développement excessif des moyens du secteur de la pêche et encouragent la surpêche.
43. Les méthodes de pêche destructrices provoquent la mort de centaines de milliers d'espèces marines chaque année et contribuent à la destruction d'importants habitats sous-marins.
44. Chaque année, la pêche aux longs filets, filets qui peuvent atteindre jusqu'à 120 km de long et être munis de milliers d'hameçons avec appâts, cause la mort de plus de 300.000 oiseaux marins, dont 100.000 albatros.
45. Cent millions de requins sont tués chaque année pour leur viande et leurs nageoires utilisées pour faire des soupes de nageoire de requin. Habituellement, les chasseurs attrapent les requins, leur enlèvent les nageoires alors qu'ils sont vivants et les rejettent dans l'eau où ils se noient ou saignent à mort.
46. Le volume mondial des prises « collatérales » – c'est-à-dire la mort d'espèces provoquée par l'utilisation d'engins de pêche non sélectifs tels que les filets traînants, les longs filets et les filets maillants – s'élève à 20 millions de tonnes par an.
47. Chaque année, au niveau mondial, la mortalité « accessoire » de petites baleines, de dauphins et de marsouins est estimée à plus de 300.000 individus.
48. Le volume des crevettes pêchées représente 2 % du volume total des fruits de mer, mais un tiers de la totalité des prises « accessoires ». En ce qui concerne les crevettes, les volumes des prises accessoires dans les zones tempérées et sous les tropiques sont respectivement 5 à 10 fois plus importants que les volumes des prises intentionnelles.
49. L'élevage de crevettes est également une activité très destructrice. Elle pollue les eaux par les produits chimiques et les engrais qu'elle rejette et est aussi en partie responsable de la destruction de près d'un quart des mangroves du monde.
50. Quatre-vingt-cinq pour cent des espèces de poissons tropicaux commercialisés se reproduisent dans les mangroves.

La Méditerranée : une goutte d'eau (vitale) dans les océans

La mer Méditerranée couvre plus de 2,5 millions de km², son littoral s'étend sur plus de 46.000 km et contient 3700 km³ d'eau. Ce n'est pourtant qu'une goutte d'eau dans les océans : à peine 0,7 % de la masse d'eau salée de la planète.

Cette goutte d'eau dans les océans qu'est la mer Méditerranée a toujours joué un rôle déterminant dans l'histoire de l'humanité et a été témoin des splendeurs de nombreuses civilisations antiques.

Mais la mer Méditerranée est malade, en proie aux pressions intenses liées à différentes sortes de pollution provenant d'activités terrestres aussi bien que maritimes.

Il convient notamment de savoir que les pays riverains de la Méditerranée totalisent près de 425 millions d'habitants (dont 150 millions vivent sur la côte même), auxquels viennent s'ajouter les quelques 170 millions de touristes que ces pays attirent chaque année.

Cette concentration démographique sur les rivages de la Méditerranée ne concerne que la partie de son littoral considérée utile aux fins de l'activité humaine, partie qui ne représente que 40 % du total en raison de l'absence de grandes étendues planes, de la relative rareté de bonnes terres arables disponibles, du grand nombre de ports artificiels ou naturels encaissés entre mer et rochers et du peu de bassins fluviaux de largeur convenable.

Quelques 48 % des centres urbains sont dépourvus d'installations de traitement des eaux usées.

Près de 80 % des eaux usées sont déversés dans la mer sans être traitées.

L'industrie (en particulier, chimique, pétrochimique et métallurgique) est la principale source de pollution. Les autres grandes activités polluantes de la frange côtière sont le traitement des déchets, le traitement de surface des métaux, la production de papier, de peintures, de solvants, de matières plastiques, la teinture et l'imprimerie ainsi que les tanneries.

Certains effluents d'entreprises industrielles ont un impact direct en polluant le site même (grands ports de commerce, complexes d'industries lourdes) et en créant ainsi ce que l'on qualifie des « points chauds ».

Une soixantaine de raffineries de pétrole déversent chaque année près de 20.000 tonnes d'hydrocarbures dans la mer.

L'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture fait que les eaux de ruissellement emportent des pesticides, des nitrates et des phosphates.

La mer Méditerranée subit également la pression d'une intense activité maritime. En effet, le commerce maritime en provenance ou à destination de ses ports représente 30 % du total international en volume (de plus, selon les estimations, 50 % des marchandises transportées par mer sont à un certain point dangereuses) et 28 % du commerce maritime international du pétrole passent par la Méditerranée.

La mer Méditerranée est en outre le lieu de quelques 200.000 traversées par an et 2000 navires (dont plus de 300 pétroliers) la sillonnent en permanence.

L'introduction d'espèces étrangères via les eaux de ballast des navires, sans parler des fuites accidentelles dans les estuaires et la mer, est également liée au trafic maritime et peut souvent faire peser une menace invisible sur les espèces marines méditerranéennes.

Tous ces facteurs sont à l'œuvre dans une mer semi-fermée (dont les deux principaux accès sont le détroit de Gibraltar, large d'environ 14 km et le canal de Suez, d'une largeur de quelques mètres seulement), dont le renouvellement des eaux par apport d'eaux océaniques prend de 80 à 150 ans, selon les scientifiques.



Les grands pollueurs: industrie, centres urbains et agriculture

Avec plus de 200 installations pétrochimiques et énergétiques, usines chimiques et unités de production de chlore et quelques 80 grands cours d'eaux charriant une charge importante de pollution provenant d'amont, le bassin méditerranéen se trouve à l'heure actuelle dans un état de détérioration avancé.

Le traitement inadapté des effluents urbains est sans doute le principal problème environnemental de la région. Jusqu'à présent, seulement 55 % des villes côtières sont dotées d'usines de retraitement, avec pour conséquence le déversement de plus de trois milliards m³ d'eaux non traitées dans la mer par an.

S'ajoutant aux risques d'ordre microbiologique, les eaux usées non traitées transportent un grand nombre d'éléments nutritifs d'origine humaine (phosphore et azote) qui – combinés aux substances fertilisantes provenant de pratiques agricoles non contrôlées – causent des phénomènes diffus d'eutrophisation (accroissement de la production de microalgues déclenchant des effets en chaîne aboutissant à un appauvrissement de l'eau en oxygène).

Les industries polluent le bassin méditerranéen par leurs émissions atmosphériques, déchets solides et eaux usées.

Selon les calculs, chaque année 66 millions m³ d'eaux usées industrielles non traitées contenant des éléments nutritifs, des phénols, du mercure, du plomb, du chrome, du zinc et des huiles minérales se retrouvent directement dans la mer.

Les cours d'eau charrient eux aussi de grandes quantités de matières polluantes (13 % de la charge totale de polluants des effluents industriels sont déversés dans les cours d'eau), notamment des polluants organiques persistants (POP) du type diphényles polychlorés (BPC) – utilisés dans les systèmes de refroidissement, certaines lampes au néon, entre autres – et plusieurs pesticides, qui sont des substances organiques toxiques, résistantes au temps et donc très dangereuses pour l'homme.

Les perspectives de développement industriel de la région, qui déterminent la pression attendue sur l'environnement, laissent entrevoir un certain recul de l'industrie lourde sur le littoral nord (qui compte aujourd'hui pour 87 % du total de la région) au XXI^e siècle mais il devrait être contrebalancé par une forte croissance dans les pays du sud méditerranéen.

La production de ciment devrait, elle aussi, diminuer sur le littoral nord, mais augmenter en revanche de 150 % sur la façade sud.

S'ajoutant aux déversements exceptionnels d'hydrocarbures occasionnés par des accidents de la navigation – danger constant et omniprésent en Méditerranée, espace marin du monde où la densité de pétroliers est la plus élevée – une part considérable des quantités d'hydrocarbures présentes dans la mer sont imputables aux déversements ordinaires réguliers.

Une étude fragmentaire, ne portant que sur six pays, a fait apparaître que les 13 raffineries prises en considération déversaient annuellement 12,5 tonnes métriques d'hydrocarbures dans l'environnement pour chaque million de tonnes de pétrole transformé.

Bien que liée en partie aux problèmes mentionnés jusqu'à présent, l'agriculture mérite une place à part, puisqu'elle constituerait la principale source non ponctuelle de pollution de la Méditerranée.

Dans les bassins versants de la Méditerranée et le long de son littoral, en particulier sur la façade sud, de fortes pressions s'exercent en faveur de l'utilisation de quantités grandissantes d'engrais, en parallèle avec l'emploi de pesticides, lesquels finissent par se retrouver dans la mer soit directement par ruissellement soit indirectement par l'intermédiaire des eaux souterraines, des zones humides et des cours d'eau, sous forme de sédiments et de charges chimiques.

Ce tableau d'ensemble indique donc clairement que des interventions ciblées s'imposaient d'urgence.

La première consistant à déterminer avec précision où et en quelles quantités les polluants entrent dans la mer.

Ce processus indispensable est en voie d'être mené à son terme grâce à la volonté affichée par les gouvernements de fournir des données et des informations. Ainsi, une quantité importante d'informations essentielles sont rassemblées dans le cadre du Programme d'actions stratégiques (PAS), qui a pour objet de réduire la pollution d'origine tellurique et au titre duquel les gouvernements se sont engagés à prendre des dispositions concrètes pour réduire les émissions et rejets de polluants.

On a tout d'abord établi une liste de tous les points chauds de pollution, étayée par des données et des informations régulièrement actualisées afin d'être sûr de disposer de données en temps réel. De même, un inventaire des usines de traitement des eaux usées de la région a été réalisé et est régulièrement mis à jour afin de déterminer les carences et les progrès potentiels.

De plus, chaque pays élabore ce qu'on appelle un « bilan de base national des émissions et rejets », c'est-à-dire un inventaire détaillé, à compter de 2003, de toutes les sources de pollution avec indication des types et de la quantité des rejets. Cet inventaire doit servir de point de référence pour le suivi des réductions de la pollution auxquelles les pays se sont engagés à procéder en adoptant le Programme d'actions stratégiques.

Les pays sont en outre tenus d'établir un autre document : une analyse diagnostique nationale des problèmes et enjeux dans l'optique de la définition des interventions prioritaires.

Les travaux exposés ci-dessus devraient culminer vers la fin 2005 avec l'établissement par chaque pays d'un plan d'action national sur 10 ans – assorti d'un portefeuille d'investissement – exposant les mesures concrètes qu'il entend prendre pour réduire ses émissions de polluants.

medpol@unepmap.gr

La poubellisation de la Méditerranée: plus de 250 kilos d'ordures par personne par an

La pollution occasionnée par la décharge directe ou indirecte de déchets solides et d'ordures dans la mer, tout particulièrement les emballages plastiques, contribue grandement à la dégradation des terres, de la frange côtière marine et de la vie aquatique de la Méditerranée.

Les déchets solides municipaux englobent les ordures des ménages, les déchets organiques provenant de la nourriture, le papier, les matières plastiques et les bouteilles. Selon les estimations, dans la région méditerranéenne, la production annuelle moyenne de déchets solides atteint 254 kg par personne et enregistre un taux d'accroissement annuel de 2-3 %.

En Méditerranée, les matières plastiques représentent à elles seules 75 % des déchets de surface et des fonds marins. Les matières plastiques non biodégradables et les boules de goudron s'accumulent sur les plages du littoral.

Des données provenant du Programme de surveillance et de recherche en matière de pollution dans la région méditerranéenne, le MED POL / PAM et d'autres sources régionales montrent que de 30 à 40 millions de tonnes de déchets solides municipaux aboutissent dans la mer chaque année. On estime par ailleurs que 30 à 50 % des déchets atteignant la mer Méditerranée pourraient provenir de décharges illégales.

Les carences de la gestion des déchets solides dans la région transparaissent des constatations suivantes :

- de 30 à 95 % des déchets sont collectés en zones urbaines par les services compétents ;

- de 1 à 50 % des déchets sont mis en décharge ;
- de 1 à 20 % seulement des déchets sont récupérés (recyclage, compostage, etc.) ;
- de 3 à 50 dollars par tonne sont dépensés par les gouvernements pour régler ce problème.

Indications supplémentaires :

- L'implantation désordonnée de décharges à proximité du littoral facilite le transfert des déchets solides dans l'environnement marin pendant les tempêtes.
- Peu de sites d'élimination des déchets de la région répondent aux normes reconnues, en raison d'une mauvaise conception, d'un manque de capacité technique ou d'un budget de fonctionnement insuffisant.
- Le compostage est un élément important de la gestion des systèmes d'élimination des déchets solides dans de nombreux pays.
- En général le recyclage est assuré en grande partie par le secteur informel.
- Les déchets biomédicaux sont souvent mélangés à d'autres déchets solides.

La gestion municipale des déchets solides figure parmi les principaux sujets de préoccupation environnementale dans les zones urbaines, eu égard en particulier aux effets négatifs.

Ces déchets devraient, vu la proximité de la mer et la possibilité de maîtriser le ramassage des ordures à partir de la terre, recevoir la plus grande attention car ils sont très dommageables aux plages, ports et zones côtières, à la vie aquatique et à la santé humaine, à quoi s'ajoute le souci d'éviter une pollution visuelle.

Le coût de la gestion des déchets solides varie grandement. Les systèmes de gestion des déchets se limitant à la collecte et à la mise en décharges se caractérisent en général par des coûts compris entre 5 et 20 euros la tonne. Les dépenses de fonctionnement du système de gestion de déchets solides constituent un élément important du budget municipal puisque ce poste en absorbe annuellement de 10 à 30 %.

Quelques exemples :

- 100 euros par tonne sont dépensés à Beyrouth (Liban) pour gérer les déchets grâce à un système complexe (balayage des rues, collecte, tri, compostage, mise en balles, conditionnement et mise en décharge) ;
- un opérateur privé d'Alexandrie (Egypte) facture l'équivalent d'environ 15 euros la tonne de déchets pour un service intégré combinant le balayage des rues, le ramassage et la mise en décharge ainsi que le transport ;

- à Tunis, un service de ramassage des déchets et de transport vers une décharge semi-contrôlée associant opérateurs publics et privés revient à approximativement 50 euros par tonne.

Que faire ? Les options envisageables pour gérer les flux des déchets sont par ordre de priorité :

- la réduction à la source ;
- le recyclage et la valorisation ;
- l'enfouissement, la mise en décharge et les autres méthodes d'élimination (incinération et autres techniques de traitement) devraient être reconsidérés en ce qui concerne les centres urbains côtiers.

Les avantages du recyclage sont manifestes :

- Il permet de réduire les flux de déchets à traiter et par là-même concourt à abaisser le coût du traitement ;
- Il évite le surencombrement des décharges et allonge leur cycle de vie ;
- Il préserve les ressources naturelles et les matières premières ;
- Il diminue le volume des importations ;
- Il crée des emplois.

Méditerranée : 1/3 du transport maritime mondial de marchandises et 1/4 du transport de pétrole

Le trafic maritime est une des principales causes de pollution de la mer Méditerranée, avec 30 % du commerce maritime international de marchandises en provenance ou à destination de ses ports ou transitant par elle et près de 25 % du transport maritime mondial de pétrole passant par ses eaux.

Quelques 2000 navires marchands de plus de 100 tonneaux sillonnent à tout moment donné la Méditerranée pour un total annuel de 200.000 traversées.

Les passages étroits par lesquels les navires entrent et sortent de la mer Méditerranée sont particulièrement encombrés.

C'est le cas du détroit de Gibraltar, d'environ 14 km de large, par lequel 80.000 navires transitent annuellement.

Le canal de Suez, large de quelques mètres, totalise quant à lui 14.000 passages par an.

L'axe détroit des Dardanelles / mer de Marmara / Bosphore constitue un autre exemple d'encombrement de route maritime.

Cet intense trafic maritime a de nombreux effets sur la mer

Méditerranée, qui ne représente que 0,7% des étendues marines du monde.

On estime que 50 % de toutes les marchandises transportées par mer sont à un certain point dangereuses.

Certaines substances à risque et nocives, entrant en général dans la catégorie des produits chimiques, sont bien plus dangereuses que les hydrocarbures mais les quantités de ces produits transportées par mer ne représentent qu'une fraction du trafic de pétroliers.

La pollution par hydrocarbures provenant de l'exploitation des navires est imputable à différents types de déversement d'hydrocarbures et de mélanges huileux produits à bord, à savoir les déversements provenant des cales et des machines, dont les eaux de ballast, les résidus de lavage des citernes, les déversements de déchets d'hydrocarbures et d'eaux de cale.



Une initiative mondiale pour les mers régionales

Créé en 1974 dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, le Programme relatif aux mers régionales tend depuis 30 ans à faire face, grâce à une gestion et une utilisation durables du milieu marin et côtier, à la dégradation toujours plus rapide des océans et des zones côtières du monde.

En incitant les pays d'une même région à protéger leur milieu marin et côtier, le Programme pour les mers régionales n'a cessé de prendre de la vigueur. Désormais 140 pays de 18 régions y participent.

Ces régions sont celles de la mer Noire, des Caraïbes, de l'Afrique de l'Est, de l'Asie de l'Est, de la Convention de Koweït, de la Méditerranée, du Pacifique Nord-Est, du Pacifique Nord-Ouest, de la Mer rouge et du golfe d'Aden, de l'Asie du Sud, du Pacifique Sud-Est, du Pacifique Sud et de l'Afrique centrale et de l'Ouest, établies sous les auspices du PNUE, auxquelles s'ajoutent les programmes concernant les cinq régions partenaires que sont l'Antarctique, l'Arctique, la mer Baltique, la mer Caspienne et l'Atlantique Nord-Ouest. La région supérieure de l'Atlantique du Sud-Ouest est en passe de rejoindre la famille des mers régionales.

Priorités

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) et le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002) qui lui a fait suite ont eu de profondes répercussions sur les priorités des divers programmes pour les mers régionales reposant sur

les principes de développement durable et de protection des océans, mers et zones côtières et de leurs ressources (Chapitre 17 d'Action 21 et Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable). Les principales préoccupations abordées et priorités définies dans le cadre des programmes pour les mers régionales sont les suivantes :

- Les sources terrestres de pollution marine, en particulier les eaux usées municipales.
- La pollution marine provoquée par les navires, la capacité de riposte aux déversements d'hydrocarbures et la construction d'installations portuaires pour la réception des déchets des navires.
- Les effets d'une urbanisation croissante et de l'aménagement littoral des écosystèmes marins et côtiers, qui ont rendu nécessaire le renforcement des capacités à soutenir la gestion côtière intégrée.
- La conservation et la gestion des écosystèmes marins et côtiers grâce à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), l'accent étant mis sur la lutte contre la surexploitation ou la diminution des ressources marines vivantes ;
- La surveillance scientifique et technique, l'établissement de rapports et l'évaluation de l'environnement marin.



Conventions et plans d'action pour les mers régionales

Le processus de mise en place d'un programme relatif à une mer régionale commence généralement par l'élaboration d'un plan d'action qui définit la stratégie et la substance d'un programme coordonné au niveau régional. Le PNUE collabore d'emblée étroitement à titre consultatif avec les gouvernements, les organisations régionales, les organisations internationales et les experts régionaux afin de s'assurer que le plan d'action envisagé repose sur des données scientifiquement avérées et correspond aux besoins et priorités spécifiques de la région concernée.

Dans la plupart des régions, le plan d'action repose sur un cadre juridique solide prenant la forme d'une convention régionale et de protocoles associés qui expriment en termes clairs l'engagement et la volonté politique des gouvernements de s'attaquer à leurs problèmes environnementaux communs. Le Programme relatif aux mers régionales est flexible et susceptible d'évoluer en fonction des changements dans les priorités environnementales internationales.

Parmi les autres domaines de préoccupation se prêtant à une collaboration future avec des accords multinationaux relatifs à l'environnement, des organisations internationales et la société civile figurent une approche de la gestion des ressources marines vivantes basée sur l'écosystème (par exemple les pêcheries), une gestion des données et des informations mettant en œuvre des indicateurs de développement durable, la diffusion des meilleures pratiques et une approche multisectorielle de la gestion intégrée des zones côtières.

Une nouvelle stratégie mondiale

La famille des mers régionales organise régulièrement des réunions mondiales des secrétariats des différents programmes pour les mers régionales et des programmes partenaires afin d'examiner des sujets d'intérêt communs, de déterminer les priorités futures et de forger des liens durables entre eux ainsi qu'avec les secrétariats de conventions internationales relatives à l'environnement et des organisations internationales.

La cinquième Réunion mondiale, tenue en novembre 2003, a arrêté les orientations stratégiques des mers régionales pour la période 2004–2007, dont les éléments essentiels se récapitulent comme suit :

- **Engagement** : la Stratégie appelle les états membres à développer un sentiment grandissant « d'appropriation » de leur programme respectif porteur d'un engagement politique et financier plus vigoureux en faveur de la mise en œuvre ;
- **Participation** : la Stratégie appelle à l'instauration de nouveaux partenariats propres à accroître la participation de la société civile et de l'industrie à la formulation et à la mise en œuvre des programmes ;
- **Durabilité** : la Stratégie invite les états membres à apporter à leur programme un soutien financier ferme et durable ;
- **Partenariat** : la Stratégie prévoit l'utilisation des conventions et plans d'action pour les mers régionales comme

plate-forme pour la mise en œuvre à l'échelon régional des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et des programmes et initiatives de portée mondiale, une intensification de la coopération horizontale avec les conventions et plans d'action pour les mers régionales, le renforcement des liens avec les organisations internationales et la participation au Plan d'action de la Barbade en faveur des petits états insulaires en développement ;

- **Gestion fondée sur l'écosystème et la science** : la Stratégie appelle à une intensification des activités de surveillance et d'évaluation, y compris par le truchement d'une participation au nouveau processus mis en route par l'Assemblée Générale des Nations Unies sous le nom d'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin et des eaux internationales.

Le programme Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable et la nouvelle Stratégie mondiale relative aux mers régionales ont donné au Programme pour les mers régionales un mandat et un plan de route pour les années à venir. Les succès du Programme constituent un modèle pour les futurs programmes et un étalon pour évaluer les progrès.

Le Programme prévoit des plates-formes régionales pour la mise en œuvre des principes du développement durable et l'exécution de programmes et d'activités au titre des conventions mondiales et des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Vu la modicité des ressources ayant permis les réalisations du Programme pour les mers régionales, ses 30 années d'existence se caractérisent par un excellent rapport coûts-avantages.

Ellik Adler
 Coordinateur,
 Programme du PNUE
 relatif aux mers régionales

La biodiversité, en bonne place parmi les centres d'intérêt des journalistes méditerranéens

L'atelier à l'intention des journalistes de la région méditerranéenne que le PAM a organisé à Chypre a mis en évidence le vif intérêt que les médias de la région portent aux questions touchant à la diversité biologique. Trente articles, dont un bon nombre long de plusieurs pages, ont été publiés dans 13 des pays membres du PAM.

Des journalistes représentant les principaux journaux, magazines, stations de radio et chaînes de télévision de la Croatie, de Chypre, de l'Égypte, de la Grèce, de l'Italie, du Liban, de Malte, du Maroc, de la Serbie-et-Monténégro, de la Slovénie, de la Syrie, de la Tunisie et de la Turquie, ont participé à l'Atelier du PAM à l'intention des professionnels des médias sur la diversité biologique.

Au cours de cette manifestation, organisée du 11 au 13 mars à Nicosie par le PAM, 19 journalistes ont participé à six séances au cours desquelles ont été présentés des exposés détaillés sur la situation de l'environnement dans la région, les principales sources de pollution et les activités et opérations menées par le PAM dans le souci de protéger l'environnement tout en promouvant un développement durable.

Ces exposés ont porté sur tous les aspects de la Convention de Barcelone et ses protocoles ainsi que sur les travaux du PAM et de ses centres d'activités régionales. Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), de Tunis, a participé à l'organisation de l'atelier.

Plusieurs scientifiques ont fait des exposés sur la diversité biologique : le Directeur du CAR/ASP du PAM, un spécialiste tunisien de biologie marine (ancien directeur scientifique du CAR/ASP), un spécialiste chypriote de biologie marine indépendant et un haut fonctionnaire chypriote.

Outre les discussions consécutives à chaque séance, les journalistes ont effectué un certain nombre d'interviews d'agents du PAM, du Directeur du CAR/ASP et de scientifiques et experts participants.

A l'invitation du Gouvernement chypriote, le programme d'activités comportait une excursion dans la péninsule d'Akamas, au cours de laquelle les journalistes ont été informés de la situation du pays en matière de diversité biologique marine.

Il s'agissait de la troisième grande réunion ayant rassemblé des professionnels des médias de la région méditerranéenne organisée par le PAM en moins de 10 mois. En effet, elle a été précédée d'un atelier sur la gestion côtière et une production industrielle plus propre, tenu en mai 2003 à Barcelone (Espagne) et ayant réuni 9 journalistes de 11 pays, ainsi que par la Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en novembre 2003, couverte par plus de 100 professionnels des médias de la région méditerranéenne – qui y ont consacré près de 250 articles.

Un autre atelier, axé sur la pollution provenant des activités terrestres et le programme spécial du PAM visant à réduire cette pollution devrait avoir lieu à la fin de la période estivale.

Vers un protocole régional sur la gestion intégrée du littoral

Cagliari (Italie) a accueilli les 28 et 29 mai un « Forum régional des Parties prenantes en matière de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée : vers un Protocole régional », organisé par le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) du Plan d'action pour la méditerranée.

Deux cent participants représentant les autorités nationales et locales, les ONG, des experts, des scientifiques, les composantes du PAM et l'UNESCO, le PNUD, l'ONUDI, l'OMC ainsi que la Banque mondiale ont pris part au Forum, organisé avec le plein appui du ministère italien de l'environnement, la région de Sardaigne et la province de Cagliari.

Le PAM, le CAR/PAP et la plupart des nations de la région ont considérablement renforcé leurs efforts visant à introduire la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) comme un des outils majeurs pour parvenir au développement durable desdites zones.

Malgré ces efforts, il est communément accepté qu'il manque toujours une base légale adéquate tant au niveau régional qu'au niveau national.

Afin de combler ce vide, les Parties contractantes ont adopté, à l'occasion de leur 13^{ème} réunion tenue à Catane en novembre 2003, la recommandation « d'élaborer le projet de texte d'un protocole régional sur la gestion intégrée du littoral, sur la base d'un large processus de consultation des experts et de toutes les autres parties intéressées en vue de son examen par les Parties contractantes, le CAR/PAP a décidé d'organiser ce Forum régional.

Après la réunion des Parties contractantes de Monaco (2001), l'étude de faisabilité requise a été élaborée. Cette étude a démontré qu'il existait un besoin en matière d'instrument juridique régional d'un point de vue technique et légal et proposait un protocole comme l'outil privilégié.

Trois options se présentaient : a) un protocole-cadre ; b) un protocole plus complet et détaillé et c) un protocole intermédiaire.

Les Parties contractantes à Catane ont recommandé au CAR/PAP

d'élaborer le projet de texte d'un protocole et de le présenter à la réunion de 2005. Dans un premier temps, un forum à large base a été organisé soit une réunion visant à faire l'inventaire en matière de GIZC où toutes les parties intéressées auraient la possibilité de s'exprimer sur le protocole.

Au cours du Forum, des questions-clé relatives au littoral (urbanisation, tourisme, aires protégées) ainsi que les expériences nationales en matière d'application de la législation côtière ont été abordées de façon critique.

Les composantes du PAM (le Programme MED POL et les Centres d'activités régionales) ont présenté leur expérience en matière d'élaboration et d'application des protocoles régionaux existants. Les participants ont formé quatre groupes de travail, chacun représentant un secteur d'intérêt précis, les autorités nationales et locales, les ONG, la communauté scientifique et le secteur privé.

Le Forum a conclu, entre autres, qu'il convenait de :

- suivre une approche par le bas pour élaborer le protocole ;
- éviter tout doublon ou chevauchement avec d'autres instruments juridiques existants ;
- mettre en place dès le début un minimum de dispositions juridiques contraignantes, introduisant peu à peu les autres ;
- tenir compte des expériences et contextes nationaux ;
- prévoir les mécanismes de mise en œuvre ;
- établir les liens avec la législation européenne adéquate ; et
- assurer une meilleure implication du milieu des affaires.

Le Forum a donné son appui au programme d'activités suivant :

- mise en place d'un groupe de rédaction (octobre 2004) ;
- réunion d'un groupe restreint d'experts juridiques et techniques (novembre 2004) ;
- consultations dans les pays (février 2005) ;
- réunion d'experts gouvernementaux (avril 2005) ;
- finalisation du texte (mai 2005) ;
- soumission aux Points focaux du PAM (septembre 2005) ;
- soumission aux Parties contractantes (novembre 2005).

Le Festival Eco-Cinéma : « Summer Lightning » remporte le prix PAM

C'est l'histoire d'une famille grecque, propriétaire d'un petit hôtel en Crète avec ses activités et préoccupations quotidiennes et même ses incertitudes sur l'utilité d'une vie souvent interrompue par la venue de touristes de passage et de voyageurs de commerce.

Le film, réalisé par le Grec Nikos Ligouris, présente également la crise que traverse le chef de famille, âgé de 55 ans. Autrefois, cultivateur d'oliviers, il doute sérieusement de sa reconversion dans le tourisme. Les réflexions sur le soleil et la lumière sont au centre du film. Cette famille passe le plus clair de son temps assise à l'ombre, dans l'attente de touristes tant espérés, tout en contemplant la mer.

Lorsqu'ils trouvent un appareil photo oublié, ils commencent à photographier la mer plusieurs fois par jour. Ils ont en tête de documenter la riche variété de couleurs et lumières sur l'eau dans un « catalogue ». Ils espèrent aussi saisir un éclair d'été, phénomène rare qui apparaît sur l'horizon par temps clair sans être suivi d'un coup de tonnerre. Ils ont rassemblé jusqu'à présent environ 5000 photos, mais aucune avec un éclair d'été...

Le prix de la meilleure production méditerranéenne, décerné par le PAM, a été remis à la fin de la 4^{ème} édition du Festival qui s'est tenu du 1^{er} au 6 juin sur l'île grecque de Rhodes, coïncidant avec la célébration de la Journée mondiale de l'environnement, consacrée cette année aux « Océans et mers ».

Nikos Ligouris, né en 1952 à Athènes, a d'abord étudié le droit à l'Université d'Athènes puis suivi les cours de l'École de cinéma et télévision de Munich (Allemagne). Il vit actuellement à Berlin.

Le jury qui a décidé de décerner au film ce prix du PAM a déclaré avoir grandement apprécié « la continuation de l'approche spirituelle de l'environnement et la nature humaine ». Il a également apprécié « la juste restitution de l'atmosphère méditerranéenne et la capacité du réalisateur à maintenir l'intensité et l'implication du public ».

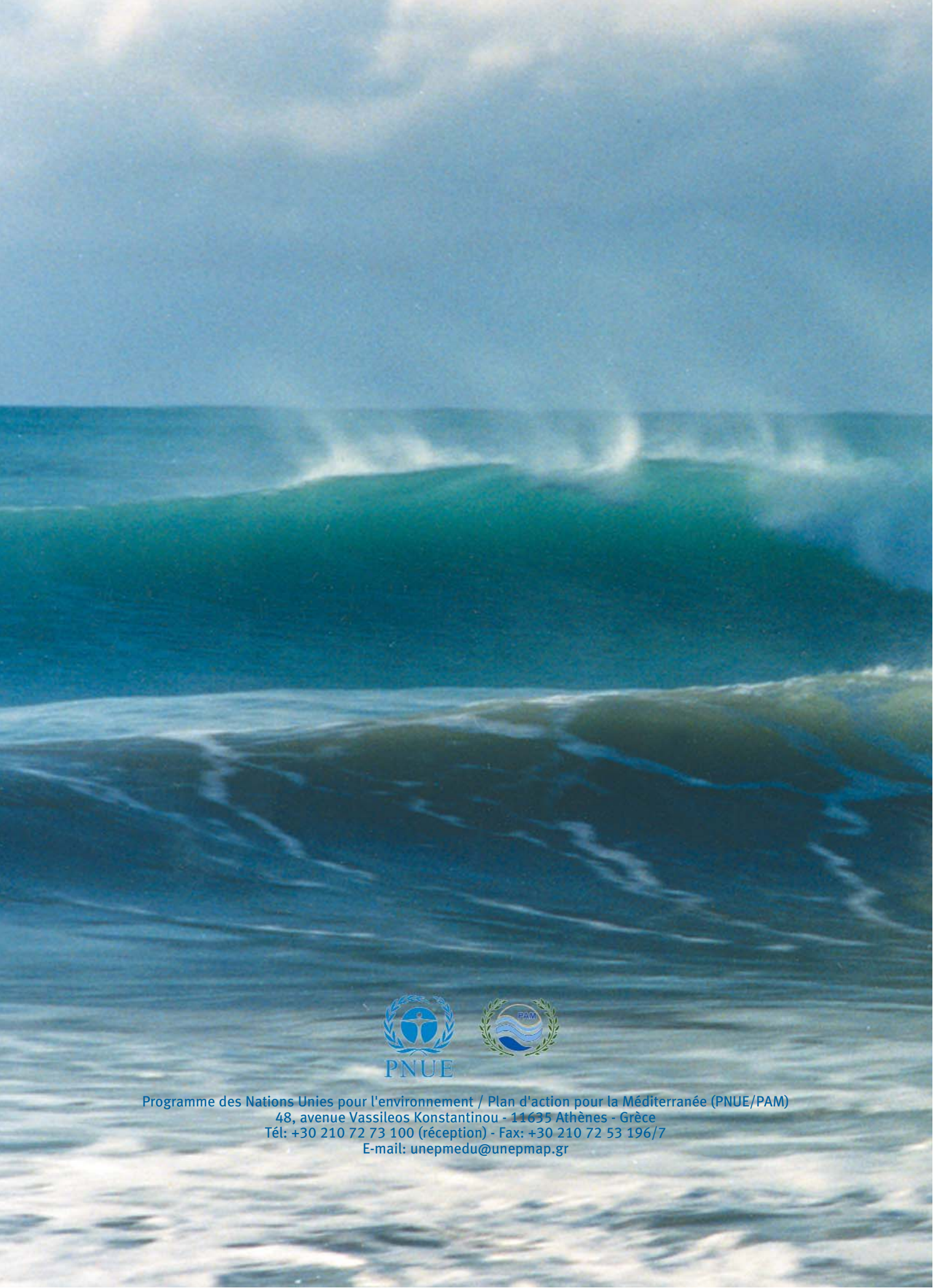
Le jury méditerranéen a également décidé de décerner une « mention spéciale » à une autre production grecque : Haravyi (le lever de soleil) de Yiannis Katsamboulis. Le jury a apprécié dans ce film « l'intensité et la densité de la mise en scène qui a réussi à associer de nombreuses dimensions sociales, environnementales, sociologiques et psychologiques à la beauté de l'image ».

C'est l'histoire des habitants d'Haravyi, village de Macédoine occidentale, qu'ils ont dû abandonner en 1987, suite à l'extension des mines de lignite dans la région. Cet endroit est maintenant abandonné, détruit et entouré d'énormes machines.

Le village a subi une industrialisation radicale. Le personnage principal du film, Arkadios Nikolaidis, 80 ans, réfugié du Pontos (Asie mineure) a refusé de quitter le village. Vieillard, enraciné dans sa terre, tel un arbre, il vit l'écroulement de tout ce qui l'a lié au monde extérieur et aux individus.

Une centaine de films ont participé à cette 4^{ème} édition du Festival Eco-Cinéma.





PNUE



Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)

48, avenue Vassileos Konstantinou - 11635 Athènes - Grèce

Tél: +30 210 72 73 100 (réception) - Fax: +30 210 72 53 196/7

E-mail: unepmedu@unepmap.gr